

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Matthieu BIGOT (P.M. CHRETIEN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES), Sophie BÖRNER (a quitté la séance avant le 1^{er} point).

Absents non excusés : Christophe NOURRY

Secrétaire de séance : M. JAMMET.

Commande publique :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CAMPING MUNICIPAL – TRANSFERT D'IDENTITE DU DELEGATAIRE - SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT

DEL20231127_02

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Annexe : – Avenant de transfert

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 24/11/2023

La Commune de Ouistreham a, au terme d'une mise en concurrence conforme aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT, confié l'exploitation du camping municipal, le financement et la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures à un délégataire (délibération en date du 14 décembre 2015), la société Groupe SEASONOVA, elle-même autorisée à subdéléguer à une entreprise filiale créée pour l'occasion, la **Sarl RIVA BELLA DEVELOPPEMENT**, dont le capital est détenu à 95% par le Groupe SEASONOVA et à 5% par Monsieur Guillaume Lemarchand.

Par délibération en date du 7 mars 2022, la commune a validé le transfert de l'actionnariat au profit de la société **VS CAMPING FRANCE**, filiale de la **SAS VACANCESELECT HOLDING** dont le siège est à Montpellier, VACANCESELECT indiquant sa volonté de rachat de 100% des parts de la SARL RIVA BELLA DEVELOPPEMENT.

A la suite du rapprochement entre le groupe **EUROPEAN CAMPING GROUP (HOMAIR VACANCES)** et le groupe **VACANCESELECT (VACANCESELECT HOLDING)** intervenu le 23 février 2023, il a été décidé de procéder à une simplification de l'organigramme en réduisant le nombre d'entités du groupe par voie de fusions absorptions.

A l'occasion de cette simplification, la SAS VACANCESELECT HOLDING, qui possédait 100% des parts de la SARL RIVA BELLA DEVELOPPEMENT, société délégataire du camping de Ouistreham, a été absorbé en date du 1^{er} octobre par la SAS HOMAIR VACANCES : la société absorbante reprend les actifs et le passif de la société absorbée.

Suite au transfert universel de son patrimoine au profit de la société HOMAIR VACANCES, la **Sarl RIVA BELLA DEVELOPPEMENT** est en cours de radiation : le nouveau délégataire est donc concrètement la société HOMAIR VACANCES.

En conséquence, la société HOMAIR VACANCES sollicite la signature d'un avenant au contrat de délégation pour acter le transfert d'identité du délégataire.

En conséquence, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du transfert d'identité entre la **SAS VACANSELECTS HOLDING** (pour la **Sarl RIVA BELLA DEVELOPPEMENT**) et la **SAS HOMAIR VACANCES** (484 881 917 RCS Aix-en-Provence) ;
- **CONSTATE** que la société délégataire restructurée présente des garanties financières et techniques équivalentes ;
- **APPROUVE** le projet d'avenant relatif au transfert d'identité de la société délégataire ;
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant et à engager avec le Délégataire, le cas échéant, toute négociation tendant à modifier les termes du contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **30 NOV. 2023**
Certifiée exécutoire le